

## GESTION DES LISIERS DANS LES ZONES DÉFINIES AUTOUR DES FOYERS D'INFLUENZA AVIAIRE

Le terme lisiers inclut les lisiers, fumiers et fientes auxquels peuvent être ajoutés les divers autres effluents d'élevages.

**L'épandage des lisiers non assainis est interdit dans les zones définies autour d'un foyer d'influenza aviaire (ZP, ZS, ZRS).**

Modalités de gestion des lisiers selon les cas :

		FOYERS D'INFLUENZA AVIAIRE			AUTRES ELEVAGES AVICOLES EN ZONES (ZP, ZS, ZRS)		
		Lisiers	Fumiers	Fientes	Lisiers	Fumiers	Fientes
Compostage*/méthanisation** (agrément sanitaire + hygiénisation de 70°C pendant 1h mini)		Oui (méthanisation uniquement)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Assainissement sur place (le choix de l'emplacement doit être validé au préalable par DDETSPP/SEB)	Sans intervention	Oui pendant 60j dans une fosse enterrée, fermée, bâchée	Non	Non	Oui pendant 60j au moins	Oui pendant 42j au moins	Oui pendant 60j au moins + couverture ou aspersion virucide
	Chaulage simple brassage +pH>12 pendant au – 7 jours	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
	Chaulage double brassage +pH>12 <b>et</b> température>70°C pendant au – 30 minutes ou>60°C /1heure	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
	Chaulage en tas (paille+chaux au sol et chaux en surface)	Non	Oui pendant 42j au moins	Oui pendant 60j au moins	Non	Non	Non
	Compostage (aspersion virucide + température contrôlée et enregistrée 55°C/ 14j ou 60°C/7j + retournement 1 mois puis régulièrement)	Non	Oui pendant 6 mois au moins	Non	Non	Non	Non

\*Etablissement destinataire non adossé à un élevage de volailles, avec système non ouvert, et équipé d'une station de nettoyage/désinfection des camions

\*\* Etablissement destinataire non adossé à un élevage de volailles et équipé d'un dispositif d'hygiénisation et d'une station de nettoyage/désinfection des camions